



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 27 janvier 2026 à 18h00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération**  
**1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

1	AIX-LES-BAINS	T	ANCI AUX Christèle	Départ après délibération 39
2	AIX-LES-BAINS	T	BERETTI Renaud	Pouvoir de Alain MOUGNIOTTE
3	AIX-LES-BAINS	T	BRAUER Michelle	
4	AIX-LES-BAINS	T	CAMUS Gilles	Pouvoir de Marina FERRARI
5	AIX-LES-BAINS	T	CARDE Daniel	Arrivé après la délibération 1
6	AIX-LES-BAINS	T	FRAYSSE Claudie	
7	AIX-LES-BAINS	T	FRUGIER Michel	Pouvoir de Nicolas VAIRYO
8	AIX-LES-BAINS	T	GIMENEZ André	
9	AIX-LES-BAINS	T	GUIGUE Thibaut	
10	AIX-LES-BAINS	T	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
11	AIX-LES-BAINS	T	MOREAUX-JOUANNET Isabelle	
12	AIX-LES-BAINS	T	PETIT GUILLAUME Sophie	Pouvoir de Karine DUBOUCHET
13	AIX-LES-BAINS	T	POILLEUX Nicolas	
14	AIX-LES-BAINS	T	VIAL Jean-Marc	
15	BOURDEAU	T	DRIVET Jean-Marc	
16	BRISON SAINT INNOCENT	T	CROZE Jean-Claude	
17	BRISON SAINT INNOCENT	T	MASSONNAT Marthe	Départ après délibération 39
18	CHANA Z	T	HUSSON Yves	
19	CHINDRIEUX	T	BARBIER Marie-Claire	
20	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	JACQUIER Nicolas	Pouvoir de Danièle BEAUX-SPEYSER
21	ENTRELACS	T	BRAISSAND Jean-François	Départ après délibération 25
22	ENTRELACS	T	COCHET Claire	
23	ENTRELACS	T	GERBELOT Gaëlle	Départ après délibération 25
24	ENTRELACS	T	GRANGE Yves	
25	ENTRELACS	T	GUIGUE Jean-Marc	Départ après délibération 28
26	GRESY-SUR-AIX	T	MAITRE Florian	Pouvoir de Julie NOVELLI à partir de la délibération 38
27	GRESY-SUR-AIX	T	PIGNIER Colette	
28	GRESY-SUR-AIX	T	POURCHASSE Patrick	
29	GRESY-SUR-AIX	T	TROQUIER Chrystel	
30	LA BIOLLE	T	NOVELLI Julie	Départ après délibération 37
31	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	MORIN Bruno	
32	LE BOURGET DU LAC	T	LE GUELLEC CARROZ Gwénaëlle	Départ après délibération 38
33	LE BOURGET DU LAC	T	MERCAT Nicolas	Pouvoir de Sandrine RAMEL
34	LE BOURGET DU LAC	T	SIMONIAN Édouard	
35	LE MONTCEL	T	HUYNH Antoine	Départ après délibération 39
36	MERY	T	FONTAINE Nathalie	

37	MERY	T	ROULET Stéphane	
38	MOUXY	T	BONICI José	Pouvoir de Armelle PERSON
39	ONTEX	T	CARRIER Christiane	
40	RUFFIEUX	T	ROGNARD Olivier	
41	SAINT OFFENGE	T	GELLOZ Bernard	Départ après délibération 37
42	SAINT OURS	T	ALLARD Louis	Départ après délibération 39
43	SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE	T	DILLENSCHNEIDER Gérard	
44	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	TOUGNE-PICAZO Brigitte	Pouvoir de Daniel CLERC
45	TRESSERVE	T	LOISEAU Jean-Claude	
46	TRESSERVE	T	MOULIN Annie	Départ après la délibération 25
47	TRESSERVE	T	ROUSSEL Christian	
48	TREVIGNIN	T	CHAPUIS Nicolas	
49	VIONS	T	ARRAGAIN Manuel	
50	VIVIERS DU LAC	T	AGUETTAZ Robert	
51	VIVIERS DU LAC	T	SCAPOLAN Martine	
52	VOGLANS	T	BERNON Martine	
53	VOGLANS	T	MERCIER Yves	

25 communes présentes

**Absents excusés :**

MOUXY Armelle PERSON

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 13 janvier 2026, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 47 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 52 présents et 8 procurations

Florian MAITRE est désigné secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## DÉLIBÉRATION

N° : 23 Année : 2026

Exécutoire le : 05 FEV. 2026

Publiée / Notifiée le : 05 FEV. 2026

Visée le : 03 FEV. 2026

*FINANCES*  
**Budget Eau potable**  
**AP/CP039 – Forage de Chautagne – Révision n°3**

Monsieur le Président rappelle l'importance de la nappe de Chautagne, classée nappe stratégique au niveau du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).

Les collectivités voisines (Grand Annecy, Rumilly Terres de Savoie, Bugy Sud et Grand Chambéry) sollicitent Grand Lac pour participer aux réflexions de dimensionnement du puit et des conduites associées en vue de sécuriser et substituer leurs propres ressources, impactées par les évolutions climatiques.

Parallèlement à ces études, des investigations complémentaires sont nécessaires pour obtenir l'arrêté préfectoral définissant le périmètre de protection.

Cette opération devant se réaliser sur plusieurs exercices, cette opération est pilotée par AP/CP.

Le montant du projet n'est pas encore défini et l'Autorisation de Programme est fixé à 300 000 € HT au regard des études de dimensionnement à venir.

Monsieur le Président propose de modifier les crédits de paiement 2026 au regard de l'ajustement du calendrier de réalisation. Le montant de l'AP reste inchangé à 300 000 € HT.

Les montants et leur programmation sont précisés dans le tableau annexé.

*Vu l'article L2311-3-I du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la délibération du 17 septembre 2024 portant ouverture de l'AP/CP,*

*Vu la délibération du 28 janvier 2025 portant révision n°1 de l'AP/CP,*

*Vu la délibération du 20 mai 2025 portant révision n°2 de l'AP/CP,*

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE la révision des crédits de paiement de l'opération Forage de Chautagne.

- Délégués en exercice : 68
- Présents : 53
- Présents et représentés : 61
- Votants : 61
- Pour : 61
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 27 janvier 2026

Le Président,  
Renaud BERETTI

Le secrétaire de séance,  
Florian MAITRE



## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DELIBERATION 23 : BUDGET EAU POTABLE - AP/CP039 - FORAGE DE CHAUTAGNE - REVISION N.3

---

Date de transmission de l'acte : 03/02/2026

Date de réception de l'accusé de  
réception : 03/02/2026

---

Numéro de l'acte : d5725 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20260127-d5725-DE

---

Date de décision : 27/01/2026

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Décisions budgétaires  
7.1.4. Décisions modificatives

## APCP039-Forage de Chautagne

### Révision 3

Annexe

<b>OPERATION</b>				
Intitulé de l'opération :	APCP039 - Forage de Chautagne			
Budget :	EAU POTABLE			
Imputation analytique :	17-6AP			
Montant initial de l'opération :	300 000,00 euros			
Révision 1	300 000,00 euros			
Révision 2	300 000,00 euros			
Révision 3	300 000,00 euros			
			HT	
<b>DEPENSES</b>		<b>Voté</b>		<b>Proposé</b>
Dépenses réalisées 2024		400,00		400,00
Dépenses réalisées 2025		128 200,00		118 581,00
Dépenses programmées 2026		171 400,00		50 000,00
Dépenses programmées 2027				131 019,00
<b>TOTAL</b>		<b>300 000,00</b>		<b>300 000,00</b>
<b>FINANCEMENTS prévus :</b>				<b>Proposé</b>
Subventions attendues				0,00
F.C.T.V.A. théorique				0,00
Emprunt				0,00
Autofinancement				300 000,00
<b>TOTAL</b>				<b>300 000,00</b>